

		<b>Service des ressources humaines</b>	
<b>Utilisation sécuritaire des échelles &amp; des escabeaux</b>			<b>RHSGIPT-11</b>
<b>Rédacteur</b>	<b>Destinataire</b>	<b>Version</b>	<b>Date</b>
<b>Gestion intégrée de la présence au travail</b>		2	2020-02-24

## Objet

Le changement d'ampoule/tube fluorescent, la réparation d'une unité de climatisation/chauffage, l'accès à des dossiers/archives en hauteur nécessite l'utilisation d'une échelle ou d'un escabeau. Les principales causes d'accident avec les échelles et les escabeaux sont : glissement, instabilité et contact avec des fils électriques.

Des méthodes et des pratiques de travail sécuritaires doivent être considérées. Ces pratiques sécuritaires touchent au type de tâche, la durée du travail, le choix de l'équipement, la conformité, l'entretien et la manutention.

**Équipement de protection individuelle obligatoire : lunettes de sécurité, gants, et chaussures de protection.**



## Environnement de travail

- Vérifier que votre environnement de travail est propre et dégagé de tout liquide glissant, objet ou équipement encombrant.
- Délimiter la zone de travail pour assurer votre sécurité et celle des personnes susceptibles de circuler dans les zones adjacentes.

## Choix de l'équipement

- Quand la tâche concerne un travail qui dure moins d'une heure, l'échelle ou l'escabeau est approprié. Sinon, prévoir un autre équipement adéquat selon le type de tâche, la hauteur nécessaire et la capacité de l'équipement.
- Travailler avec un escabeau ou une échelle stable de **classe 1** (service très intensif, 300 lbs) ou (service intensif, 250 lbs).
- Toute échelle portative et tout escabeau doit être conforme à la norme *Échelles portatives CAN3Z-11-M81*.

### Échelle portative - Inspection avant usage

- Vérifier que l'équipement est conforme aux directives du fabricant ainsi que les éléments suivants :
  - étiquettes d'identification visibles et lisibles.
  - montants droits et en bon état.
  - barreaux bien en place, serrés solidement, propres et non glissants.
  - embouts de protection sans aucune fissure, écaillage ni de marque d'usure.
  - pieds de montant munis d'un patin antidérapant et des éléments de fixation fonctionnels.

### Échelle portative – Installation et utilisation

- Reposer sur une base **solide, non inclinée** et prendre appui, au sommet, sur ses 2 montants.
- Être installée à l'**abri de tout choc ou glissement** qui risquerait de la déséquilibrer.
- Lorsqu'elle n'est pas fixée solidement, être inclinée pour que la distance horizontale entre le pied de l'échelle et le plan vertical de son support supérieur soit approximativement entre le 1/4 et le 1/3 de la longueur de l'échelle entre ses supports.



Source ASSTSAS

- Si elle est utilisée comme moyen d'accès :
  - Être solidement fixée en place.
  - Dépasser le palier supérieur d'au moins 900 mm.
  - Avoir un espace libre d'au moins 150 mm à l'arrière des échelons.
- Être placée de façon à ce qu'il y ait un espace libre suffisant à sa base pour y permettre un accès sécuritaire.
- Être en **bois ou** faite d'un autre **matériau isolant** lorsqu'elle est utilisée près de conducteurs électriques.
- Être d'une **longueur suffisante** qui permet au travailleur d'accomplir son travail sans avoir à se placer sur les 2 derniers échelons.
- Placer près du travail à exécuter pour éviter tout déséquilibre.
- Ne pas être placée sur un échafaudage, une plate-forme élévatrice, dans une nacelle aérienne ou un godet, sur des boîtes, des barils ou devant une porte s'ouvrant sur celle-ci.
- Maintenez toujours 3 points d'appui pour monter et descendre de l'escabeau ou l'échelle, en se tenant au centre des échelons ou des barreaux.
- Porter des **chaussures de protection sans résidus**, munis d'une semelle et d'un talon antidérapant pour éviter le glissement.
- Porter le harnais de sécurité conforme pour les tâches en hauteur de plus de 3 m (10 pi.).

**Note :** seuls les employés du Service des ressources matérielles formés au travail en hauteur peuvent effectuer une tâche à plus de 3 m de hauteur.



Reference : 16939231

### Escabeau - Inspection avant usage

- Vérifier que l'équipement est conforme aux directives du fabricant ainsi que les éléments suivants :
  - étiquettes d'identification visibles et lisibles
  - plate-forme et montants sans fissure ni bosselure
  - entretoises se tendent et se bloquent correctement
  - marches, supports de marche et supports horizontaux en bonne condition
  - 4 pieds de sécurité fixés, muni d'antidérapants et en bonne condition.

### Escabeau – Installation et utilisation

- Être en bois ou fait d'un autre matériau isolant lorsqu'il est utilisé près de conducteurs électriques.
- Se tenir face à l'escabeau en tout temps.
- Avoir ses montants complètement ouverts et son dispositif de retenue en position verrouillée.
- Ne jamais utiliser la plate-forme et la tablette comme échelon, sauf elles sont conçues à cette fin par le fabricant.

### Manutention

Il est recommandé de déplacer une échelle ou un escabeau à deux, en se plaçant du même côté, aux extrémités et en coordonnant les mouvements. Si la personne est seul :

- Porter l'équipement à l'épaule, un bras engagé entre les montants.
- Maintenir l'avant toujours baissé pour éviter d'accrocher des objets ou des personnes.
- Vérifier votre environnement (objets, personnes) avant de pivoter avec l'échelle.



www.shutterstock.com · 1499375867

## Entreposage et entretien

- Les échelles et les escabeaux doivent être nettoyés régulièrement de tout résidus.
- Ranger l'échelle ou l'escabeau après chaque utilisation dans un endroit à l'abri des intempéries.
- N'empiler aucun matériel sur l'échelle ou l'escabeau.

## bibliographiques

ASP Construction. Les échelles et les escabeaux – Guide de prévention, 2019, 16 p. <https://www.asp-construction.org/publications/publication/dl/les-echelles-et-les-escabeaux-2019-16-p> consultée février 2020.

CNESST. Fiche tolérance zéro — Chutes de hauteur : danger de chute à partir d'une échelle. 2019. <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/Publications/100/Documents/DC100-2053web.pdf>. Consultée février 2020.

CNESST. Prévention des chutes. La sécurité avec les échelles portatives et les escabeaux. 2018. <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/Publications/200/Documents/DC200-1598web.pdf>. Consultée février 2020.

RSST. c. S-2.1, r.4. 2019. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/S-2.1,%20r.%2013>. Consultée février 2020.